MARCHÉ AUX PLANTS & VIDE-GRENIER







INSCRIPTION: VIDE-GRENIER

La commune de Vaulnaveys-le-Haut et l'association « Comité des fêtes » organisent un vide-grenier, dimanche 5 mai 2024, pendant le marché aux plants.

Si vous souhaitez bénéficier d'un stand d'exposition pour le vide-grenier, vous devez :

- Habiter Vaulnaveys-le-Haut, Saint Martin d'Uriage, Vaulnaveys-le-Bas, Herbeys, Brié-et-Angonnes ou Chamrousse.
- Prendre connaissance du règlement (page de droite).
- Remplir et envoyer votre inscription par courrier, <u>avant le vendredi 19 avril 2024</u>, à l'adresse : Comité des fêtes 22 rue des écoles 38410 Vaulnaveys-le-Haut.

JOINDRE À L'INSCRIPTION:

- Une photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Le règlement par chèque à l'ordre de : « Comité des fêtes de Vaulnaveys-le-Haut »

Je désire un emplacement de :
Adresse:
Tél.:
E-mail: OBLIGATOIRE POUR L'ENVOI DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION Les renseignements, ci-après, doivent être vérifiables selon l'arrêté préfectoral n° 99-5032, relatif à l'accès des vendeurs occasionnels aux manifestations publiques organisées en vue de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers. Je soussigné(e): Déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas participer à plus de deux vide-greniers cette année. Je ne suis pas inscrit(e) au registre du commerce. (Art. 21, loi 2005-882 du 02/08/2005, complétant l'art. L 310-2 du code du commerce). Immatriculation et marque du véhicule acheminant les marchandises:
Les renseignements, ci-après, doivent être vérifiables selon l'arrêté préfectoral n° 99-5032, relatif à l'accès des vendeurs occasionnels aux manifestations publiques organisées en vue de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers. Je soussigné(e): Déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas participer à plus de deux vide-greniers cette année. Je ne suis pas inscrit(e) au registre du commerce. (Art. 21, loi 2005-882 du 02/08/2005, complétant l'art. L 310-2 du code du commerce). Immatriculation et marque du véhicule acheminant les marchandises:
Les renseignements, ci-après, doivent être vérifiables selon l'arrêté préfectoral n° 99-5032, relatif à l'accès des vendeurs occasionnels aux manifestations publiques organisées en vue de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers. Je soussigné(e): Déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas participer à plus de deux vide-greniers cette année. Je ne suis pas inscrit(e) au registre du commerce. (Art. 21, loi 2005-882 du 02/08/2005, complétant l'art. L 310-2 du code du commerce). Immatriculation et marque du véhicule acheminant les marchandises:
vendeurs occasionnels aux manifestations publiques organisées en vue de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers. Je soussigné(e): Déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas participer à plus de deux vide-greniers cette année. Je ne suis pas inscrit(e) au registre du commerce. (Art. 21, loi 2005-882 du 02/08/2005, complétant l'art. L 310-2 du code du commerce). Immatriculation et marque du véhicule acheminant les marchandises:
Déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas participer à plus de deux vide-greniers cette année. Je ne suis pas inscrit(e) au registre du commerce. (Art. 21, loi 2005-882 du 02/08/2005, complétant l'art. L 310-2 du code du commerce). Immatriculation et marque du véhicule acheminant les marchandises :
cette année. Je ne suis pas inscrit(e) au registre du commerce. (Art. 21, loi 2005-882 du 02/08/2005, complétant l'art. L 310-2 du code du commerce). Immatriculation et marque du véhicule acheminant les marchandises :
Nom du propriétaire du véhicule :
Je certifie avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier et en accepte les termes. Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués et je m'engage à laisser l'emplacement qui m'a été attribué propre après mon départ.
À :Le :
NOM Prénom : Signature précédée de la mention « <i>Certifié exact</i> » :

RÈGLEMENT: VIDE-GRENIER

- La mise en place des exposants se fera le dimanche 5 mai 2024, de 6h30 à 8h00 au plus tard. Aucun accès au site n'est autorisé avant 6h30. Un seul véhicule sera autorisé sur la zone de déchargement. Les véhicules et les remorques devront être évacués immédiatement.
- Nous n'assurons ni les marchandises, ni le beau temps (pas d'annulation en cas de mauvaise météo).
- Le droit d'inscription est fixé à 15 € les 4 mètres linéaires. Matériel d'exposition non fourni.
- Pour la bonne tenue du vide-grenier, les participants s'engagent à demeurer sur leur stand jusqu'à la fermeture (17h30).
- Date limite d'inscription : 19 avril 2024. Attention : le nombre de places est limité.
- En cas d'absence de l'exposant, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.
- Toilettes aux abords du parking.
- Fin de la vente à 17h30 et nettoyage des stands par les exposants. L'emplacement doit être laissé propre et totalement débarrassé.
- Les inscriptions incomplètes ou non accompagnées du règlement ne seront pas prises en compte.
- La confirmation de l'inscription sera faite par courriel.